**Décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres**

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution, notamment son article 92,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

***Article premier -*** Il est mis fin aux fonctions des ministres désignés ci-après, à compter du 15 février 2021 :

* Monsieur Mohamed Boussetta : le ministre de la justice,
* Madame Saloua Essghaier : la ministre de l’industrie, de l’énergie et des mines,
* Madame Akissa Bahri : la ministre de l’agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,
* Madame Leila Jaffel : la ministre des domaines de l’Etat et des affaires foncières,
* Monsieur Kamel Deguiche : le ministre de la jeunesse, des sports et de l’intégration professionnelle.

***Art. 2 -*** Le présent décret gouvernemental sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

**Tunis, le 15 février 2021.**